

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

Séance du 25 septembre 2023

Séance du 25/09/23  
Convocation du 19/09/23  
Présents 06  
Absents 01  
Procuration 01



- Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

**Présents** : Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

**Absent** : Mr BRUNET Laurent

**Procuration** : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

**Secrétaire de Séance** : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à dix heures quatorze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

**Objet : Dénomination des voies de la Commune**

M le Maire procède à la lecture d'un article publié sur le journal officiel du 14 août concernant le décret sur la nouvelle obligation faite aux communes de nommer et numéroter toutes les voies existantes sur leur territoire.

Il précise que ces données devront être mises à disposition de la base adresse nationale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juin 2024, en fonction de la taille des communes.

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** de nommer et de numéroter toutes les voies existantes sur le territoire de la Commune prochainement avec l'aide éventuelle d'un agent de la poste,
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette action.

Votes : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Daniel MARIN

